

Résumé des informations publiées sur le site Internet

Euroland Value

Pas de préjudice important aux caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

L'analyse du principe consistant à ne pas causer de préjudice important fait partie intégrante de notre processus d'investissement pour les actifs durables. Elle couvre l'approche « best in class » en matière d'ESG, le score minimum de gouvernance, le suivi des activités normatives et controversées, la prise en compte et l'intégration des principales incidences négatives (PAI).

Toutes les PAI obligatoires en vertu du SFDR sont examinées afin d'en évaluer la pertinence pour le compartiment. Notre politique d'investissement responsable définit l'approche que nous adoptons pour identifier les principales incidences négatives sur la durabilité et y répondre, et la façon dont nous considérons les risques ESG en matière de durabilité. Vous pouvez la consulter sur notre site Web à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/responsible-investing/policies.

Le compartiment est également aligné sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il a une proportion minimale de 10 % d'investissements durables.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce compartiment sont :

1. Le compartiment assure l'identification et l'analyse des facteurs environnementaux et sociaux des sociétés, y compris, sans s'y limiter, les risques physiques liés au changement climatique et la gestion du capital humain, qui peuvent avoir un impact important sur la performance financière et sur la valorisation d'une société émettrice. Cette identification et cette analyse font partie intégrante du processus de prise de décision d'investissement. Par ailleurs, HSBC Asset Management (HSBC) prend également en compte les pratiques de gouvernance d'entreprise destinées à protéger les intérêts des actionnaires minoritaires et à promouvoir une création de valeur durable.
2. Les pratiques commerciales responsables conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE pour les entreprises.
3. La prise en compte active des questions environnementales par le biais de l'engagement et du vote par procuration.
4. L'exclusion des activités visées par les politiques d'investissement responsable de HSBC Asset Management.

Stratégie d'investissement

Le compartiment vise un rendement total à long terme en investissant (normalement un minimum de 90 % de son actif net) dans un portefeuille d'actions et de titres assimilés à des actions de petites et moyennes entreprises basées dans n'importe quel pays membre de la zone euro, tout en promouvant des caractéristiques ESG au sens de l'Article 8 du règlement SFDR. Le compartiment pourra aussi investir dans des sociétés d'investissement immobilier cotées (« REIT ») fermées éligibles.

Les petites et moyennes entreprises sont les sociétés dont la capitalisation boursière est généralement la plus faible au sein du marché global de la zone euro (inférieure à 10 milliards d'euros) ainsi que les sociétés de l'indice MSCI EMU SMID Index.

Proportion d'investissements

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il vise à maintenir une proportion minimale de 10 % d'investissements durables. Le compartiment cherche à maintenir une proportion minimale de 51 % d'investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, et des actifs liquides (actifs liquides à titre accessoire, dépôts bancaires, instruments du marché monétaire et fonds du marché monétaire) ainsi que des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Tous nos compartiments cherchent à afficher des caractéristiques ESG fortes et/ou en voie d'amélioration au niveau de l'émetteur et de l'ensemble du portefeuille sur la base de critères quantitatifs ou qualitatifs qui font l'objet d'un contrôle continu. Les sociétés dont les scores de risque ESG nécessitent un examen ciblé sont évaluées au sein d'un forum de gouvernance interne. Les fonds sont surveillés via un tableau de bord ESG afin de veiller à ce que les portefeuilles s'alignent sur les seuils établis en interne.

Nous surveillons les sociétés pour nous assurer qu'elles opèrent selon une bonne gouvernance d'entreprise. Veuillez vous reporter



à la section « Politiques d'engagement » ci-dessous. Pour consulter l'intégralité de notre Politique de gérance, rendez-vous sur www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/responsible-investing/policies.

Méthodes

HSBC utilise son propre processus d'investissement systématique exclusif pour mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales promues par le compartiment sont respectées. HSBC utilisera les données fournies par un certain nombre de tiers. Toutes les données utilisées seront vérifiées par le département de recherche approfondie de HSBC Asset Management.

Sources et traitement des données

HSBC Asset Management utilise les données d'un certain nombre de tiers tels que Sustainalytics, ISS, MSCI et Trucost pour s'assurer d'atteindre les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) promues. Toutes les données sont vérifiées par notre département de recherche approfondie et traitées grâce à notre méthode de recherche exclusive.

Limites aux méthodes et aux données

Nous utilisons des données tierces provenant de sources multiples. Toutefois, la couverture des données disponibles est limitée. Nous n'avons connaissance d'aucune limite en matière de respect des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) du compartiment.

Diligence raisonnable

Nous effectuons un suivi et une analyse quantitatifs et qualitatifs de toutes les sociétés et tous les autres émetteurs détenus dans des portefeuilles actifs avant et pendant la période d'investissement. Grâce à ce suivi et à cette analyse, les sociétés et autres émetteurs font régulièrement l'objet de débats au sein de nos équipes d'investissement, notamment en ce qui concerne leur stratégie, leur performance et leurs risques financiers et non financiers, la structure de leur capital, leur impact social et environnemental et leur gouvernance d'entreprise. Nous pouvons également évaluer leurs informations publiées ainsi que leur prise en compte de la recherche, y compris leur recherche portant sur l'ESG et le vote, et nous pouvons assister à des réunions avec la direction et les administrateurs, visiter des sites de production, parler avec des concurrents, des clients et d'autres parties prenantes, et réaliser notre propre modélisation financière. Nos équipes de gérance et d'engagement jouent un rôle de soutien lorsqu'il s'agit d'évaluer les émetteurs par rapport aux considérations ESG.

Politiques d'engagement

Nous faisons appel à un certain nombre d'agences de notation ESG pour effectuer un filtrage normatif par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations unies. Nous intégrons la bonne gouvernance d'entreprise dans nos recherches fondamentales exclusives sur les sociétés et rencontrons régulièrement les sociétés bénéficiaires des investissements (actuelles et potentielles) dans le cadre de notre processus d'investissement actif. Cela nous permet de nous assurer que les sociétés sont gérées conformément aux intérêts à long terme de leurs investisseurs et nous aide à mieux comprendre leurs activités et leur stratégie, à manifester notre soutien et/ou à mettre en évidence nos préoccupations concernant les actions de gestion et à promouvoir les meilleures pratiques.

Cet engagement est un élément clé de notre surveillance de la gestion des actifs des clients. Nous interpellons les sociétés et les émetteurs sur leur stratégie d'entreprise, leur performance et leurs risques financiers et non financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions environnementales, sociales et de gouvernance. Nous nous engageons à comprendre l'approche adoptée par la direction et à tester la qualité de sa gestion. Nous encourageons également les sociétés bénéficiaires des investissements et les autres émetteurs détenus dans les portefeuilles des clients à établir et à maintenir des niveaux élevés de transparence, notamment dans leur gestion des questions et des risques ESG. Nous faisons part des préoccupations ESG ou autres auprès des sociétés bénéficiaires des investissements et d'autres émetteurs lorsque nous estimons que cela est dans l'intérêt des investisseurs, en identifiant les risques spécifiques à la société ou systémiques. Nous hiérarchisons notre engagement en fonction de l'ampleur des participations des clients, de l'importance des questions concernées et de notre exposition globale à ces questions.

Pour consulter l'intégralité de notre Politique d'engagement, rendez-vous sur www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/responsible-investing/policies

Indice de référence désigné

L'« Indice de référence » du compartiment est l'indice MSCI EMU Index. Il sera utilisé pour mesurer le score ESG du compartiment, lequel correspond à la moyenne pondérée des scores ESG attribués aux émetteurs détenus par le compartiment par rapport à la moyenne pondérée des composantes de l'Indice de référence. Celui-ci n'est cependant pas désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.